



© Signes Paysages

UNITÉ PAYSAGÈRE



29 • LE MASSIF DES ALPILLES



© Signes Paysagés

Le village de Mourières

CHIFFRES CLÉS

Dimensions : 28 km d'est en ouest et 9,70 km du nord au sud.

Altitude maximale : 496 m à la tour de guet des Opies

Altitude minimale : 5 m au sud du Paradou sur la RD27

Superficie : 274 km²

Population : 24 415 habitants*

Relief : massif calcaire

Communes : Aureille, Les Baux-de-Provence, Eygalières, Eyguières, Fontvieille, Lamanon, Maussane-les-Alpilles, Mourières, Le Paradou (1)

L'IDENTITÉ DE l'unité paysagère



Le massif des Alpilles est souvent décrit comme une île calcaire émergeant entre la plaine du Comtat au nord, étendue alluvionnaire terre de maraîchage et d'arboriculture, et la Crau au sud, terre de pastoralisme mais aussi de cultures fruitières, dans ses interfaces avec le massif. Il est l'horizon de nombreuses urbanités depuis Salon-de-Provence à Arles, depuis Fos-sur-mer à Châteaurenard.

L'unité paysagère du massif des Alpilles considère le massif dans son entité géographique, installant les limites en pied de versant. Seuls les marais des Baux, en raison de leurs spécificités géomorphologiques et écologiques, ont été identifiés comme une unité paysagère à part entière. L'identification des limites s'est affirmée grâce au travail engagé par le Parc Naturel Régional des Alpilles.

La puissance de cet ensemble calcaire, bien que d'altitude modeste, s'exprime dans ses formes de relief aiguës. Falaises, abrupts, crêtes et éperons surgissent au-dessus des étendues de pinèdes, de garrigues ou de la mer argentée des oliveraies se détachant sur le bleu du ciel, rendu limpide par le mistral.

Beaucoup d'écrits racontent le lien indéfectible entre une nature sauvage et le travail des hommes car, de son occupation ancienne, le massif tire des paysages multiples façonnés par l'Homme, immiscés dans une nature omniprésente. Parmi ces paysages figurent les villages, éclatants de la blancheur du calcaire, au bâti ordonné autour d'une place centrale dont les rues s'ouvrent d'alignements de platanes. Il y a les mas au cœur de la campagne, signalés de leurs cyprès. Et puis c'est au tour des étendues de vignes, d'oliviers et d'amandiers de dessiner le portrait de ce territoire, indissociables du paysage des canaux. Il a fallu l'ingéniosité de l'Homme pour disposer de cette ressource vitale sur un territoire dépourvu de cours d'eau permanent.

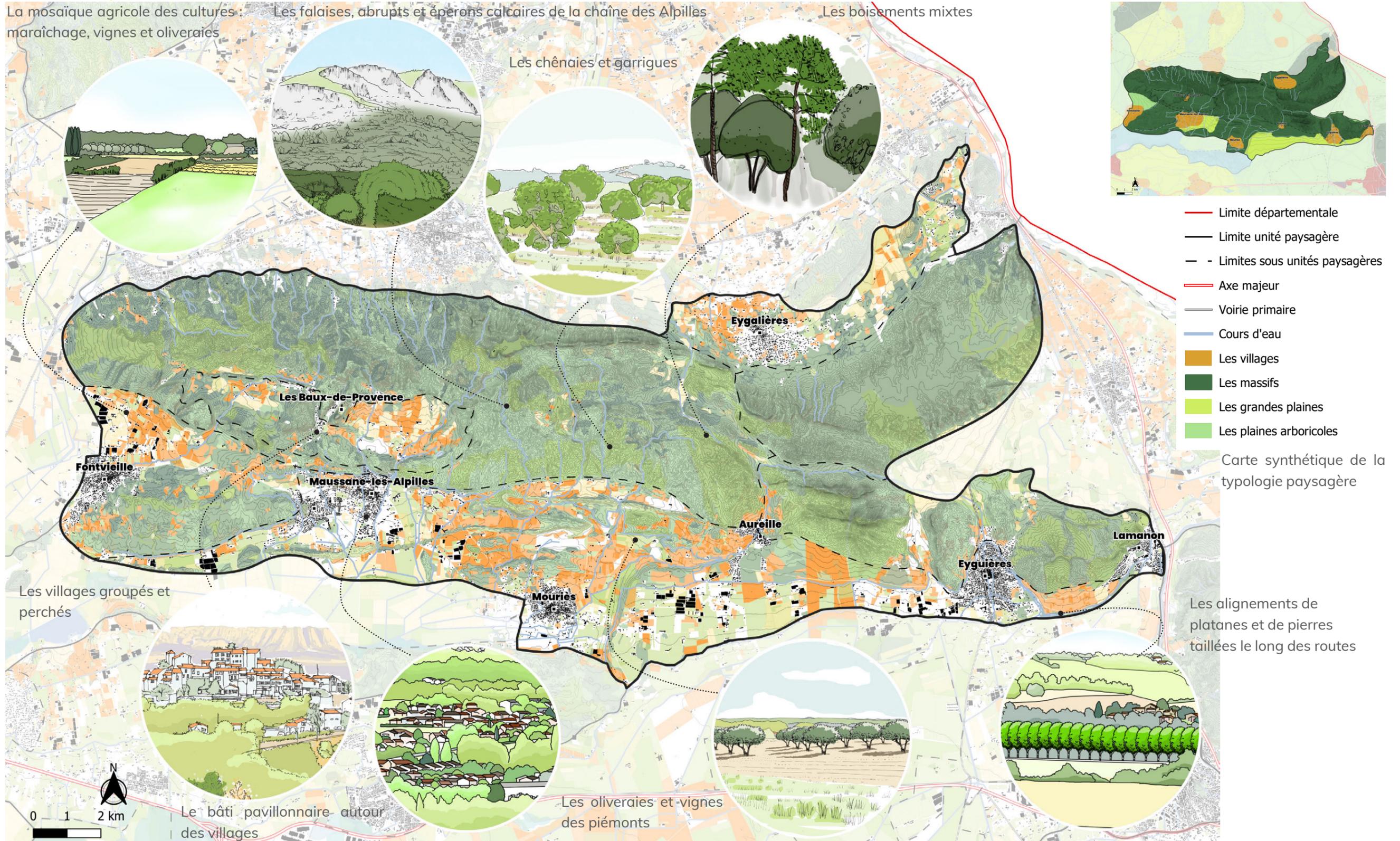
"Alpilles, Provence enchantée, où le grondement de l'histoire se noie dans un univers poétique et de réflexion ; Alpilles, cœur du triangle sacré de Provence, entre Crau, Durance et Rhône, jaillissement de la substance, vaste vaisseau dont le relief vigoureux se détache en cette région prédestinée où les plus étonnantes rencontres vont se produire." Maurice Pezet, écrivain et instituteur à Eygalières, en préambule de la charte du Parc de 2007*.

* source INSEE dec. 2020 (1) Partiellement : Saint-Étienne-du-Grès, Saint-Rémy-de-Provence, Orgon, Sénas et Tarascon

* source : charte du PNR des Alpilles



LES PAYSAGES DE l'unité paysagère



Cartographie : Signes Paysages

LES PREMIÈRES impressions



Les textes en italique, sont repris de l'atlas réalisé en 2006 par l'agence Architecture Environnement Cordoléani.



A. CHABAUD.

Auguste Chabaud. Le Pied-de-Boeuf et la plaine des Baux - Conseil Régional, FRAOP

Des crêtes déchiquetées, vagues bleues et or sous le soleil et des falaises blanches aux lignes hardies jouant avec la lumière, se découpent dans le ciel. Elles surmontent les trous d'ombre des ravins tourmentés et des défilés sauvages. Des langues d'oliviers s'étalent dans les vallons, les cuvettes et les piémonts, masses argentées exaltées par la lumière crue. Dans la plaine, de sages cyprès s'élancent et encadrent des cultures soignées.

Le paysage évoque la Grèce.

Le parcours est émaillé de surprises : bassins viticoles miniatures, entailles d'anciennes carrières, vestiges antiques, petites cités endormies aux fastueuses demeures Renaissance.

REGARDS SUR LES ALPILLES

Les peintres :

Van Gogh, Brayer, Seyssaud, Serra, Lelée, Chabaud, nombreux sont les peintres inspirés par les sites magiques des Alpilles. Vincent Van Gogh peint 150 toiles à Saint-Rémy-de-Provence, dont la célèbre série des oliviers. "...les oliviers sont fort caractéristiques et je lutte pour attraper cela. C'est de l'argent, tantôt bleu, tantôt verdi, bronzé, blanchissant, sur terrain jaune, violacé ou orangeâtre, jusqu'à l'ocre rouge sourde". Vincent Van Gogh - 1888, Lettres à Théo.

Les écrivains :

Frédéric Mistral, Marie Mauron et les gens du lieu, ont chanté les Alpilles, tout comme Alphonse Daudet, Marie Gasquet, Yvan Audouard ou Rainer Maria Rilke et Joseph Roth.

Frédéric Mistral : "D'aussi loin que je me souviens, je vois devant mes yeux, au midi, là-bas, une barre de montagnes dont les mamelons, les rampes, les falaises et les vallons bleuissaient du matin à vêpres, plus ou moins clairs ou foncés, en hautes ondes. C'est la chaîne des Alpilles, ceinturée d'oliviers comme un massif de roches grecques"...

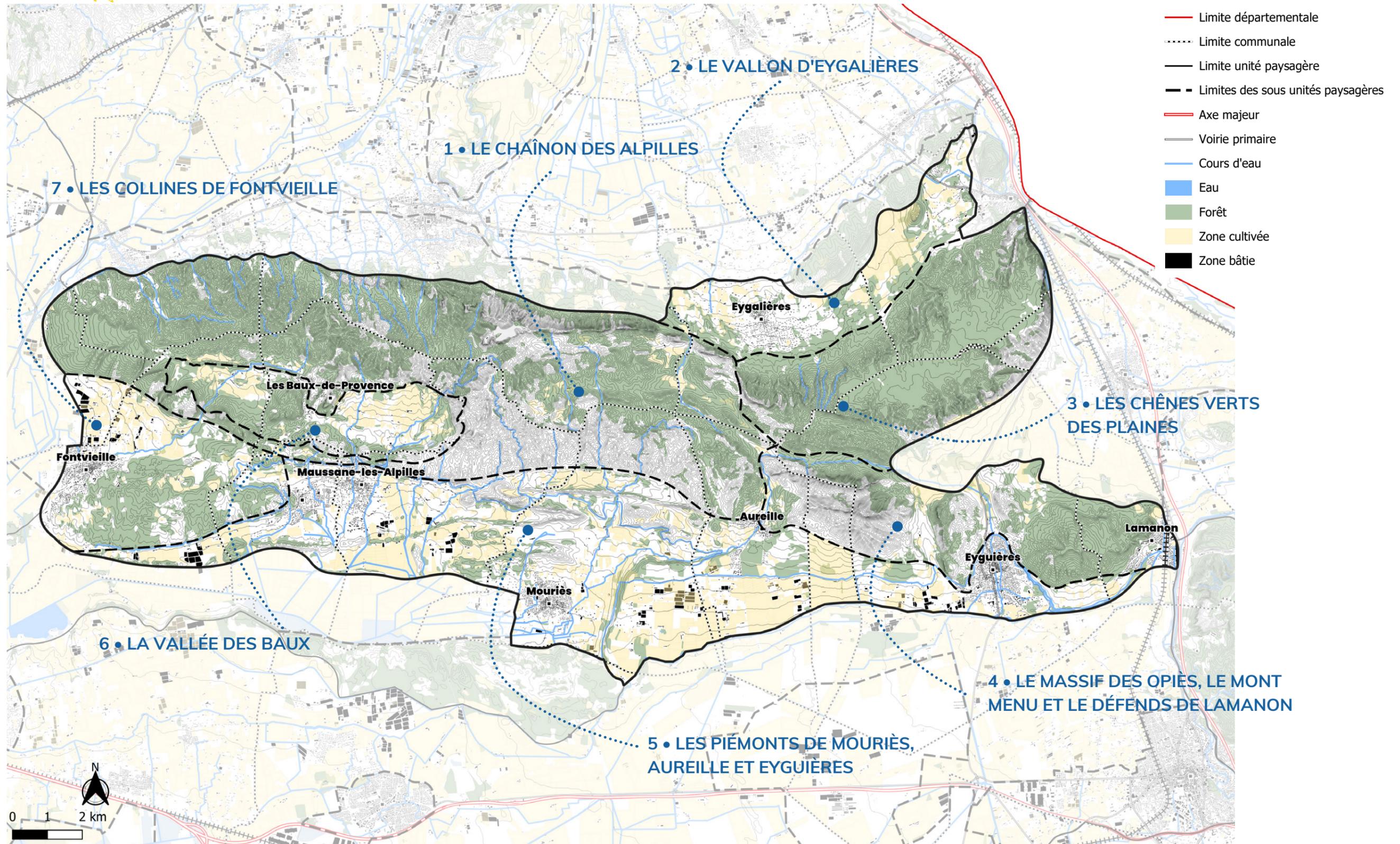
Marie Mauron : "Des plis successifs de rochers qui se rapprochent de la ville juchée, mirage blanc et bleu, repaire qu'on croirait inhabité, inhabitable"... "Cirque incroyable fait de cercles concentriques de plus en plus abrupts, érodés par les vents en monstres fantastiques, les Baux, capitale troglodytique."

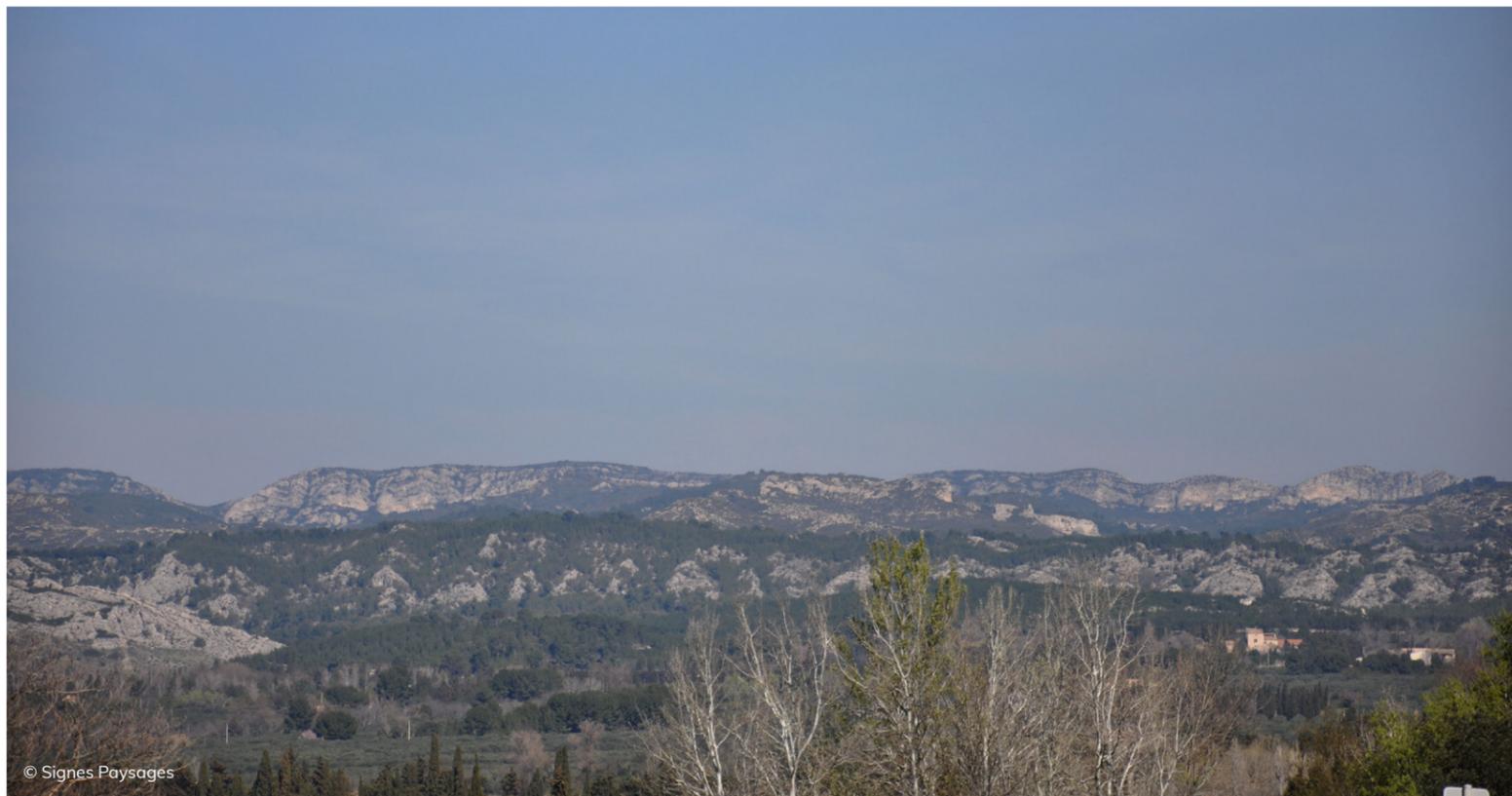


Jeux de blanc, de gris, de bleu et de mauve des falaises et des crêtes. Gris, ocre jaune et rosé des entailles de carrières, des toits et des pierres taillées de l'architecture. Mosaïque d'ocre, de jaune, de gris-vert, d'argent et de vert tendre des oliviers, des vignes, des vergers et des pâtures. Vert et noir des cyprès. Camaïeux de vert sombre, brun, jaune et gris des collines.



LES SOUS-UNITÉS paysagères





© Signes Paysages

Le chaînon des Alpilles



© Bardinal Consultant

Le vallon d'Eygalières

LES SOUS-UNITÉS paysagères



Source : atlas des paysages 2006.

Les sous-unités paysagères individualisent des paysages qui composent une unité paysagère et font valoir des spécificités au sein de l'unité.

La définition des sous-unités paysagères s'est appuyée sur le travail engagée par le Parc Naturel Régional des Alpilles dans le cadre du projet de charte 2022/2037.

1 • LE CHAÎNON DES ALPILLES

Face nord du massif et charpente de l'unité, cette ligne de reliefs surmonte directement la plaine de Saint-Rémy-de-Provence au nord et la Crau plus lointaine au sud. Elle culmine à 387 mètres sur le plateau de la Caume.

À l'extrémité occidentale, le mont Valence surplombe la vallée du Rhône de ses 230 mètres. Vers le sud, le relief tourmenté s'étire en crêtes nord-sud en enserrant la vallée des Baux.

Les falaises et les affleurements calcaires, la garrigue, les bosquets de pins et de chênes, les vallons encaissés, sont caractéristiques du paysage naturel de l'unité.

2 • LE VALLON D'EYGALIÈRES

Reliefs de transition de moindre amplitude entre le Chaînon, les Opies et les Plaines d'Orgon, ces Alpilles en miniature se présentent comme une succession de collines aux versants adoucis et de replats qui séparent des petites cuvettes cultivées.

Le paysage est riant avec de larges ouvertures visuelles sur les crêtes au sud et vers la basse vallée de la Durance au nord. À Eygalières, les chênaies et les pinèdes encadrent les vignes et les pâtures à moutons au pied d'une chapelle soulignée d'amandiers et de cyprès.

Le village perché fait face au massif. D'anciennes croix ponctuent les chemins.

Ce paysage est exceptionnel et universellement connu.

LES SOUS-UNITÉS paysagères

Source : atlas des paysages 2006.

3 • LES CHÊNES VERTS DES PLAINES

Ce vaste plan est perché à 200-300 m au-dessus des plaines du Comtat et de Salon. Les versants sont tourmentés, avec des abrupts profondément ravinés en falaises sculptées. Un ubac verdoyant s'oppose à un adret aride. Perchés sur le rebord nord, le château d'Orgon et la chapelle de Notre-Dame-de-Beauregard dominent la Durance. Le relief forme ici un verrou resserrant la vallée face au Lubéron.

4 • LE MASSIF DES OPIES

Point culminant des Alpilles avec ses 496 m, cette masse pyramidale se détache du chaînon au sud-est. Le relief se prolonge en s'adoucissant jusqu'aux collines qui entourent Eyguières. A l'est, le seuil de Lamanon est surplombé par la montagne du Défens, colline boisée à laquelle s'adosse le village. Les Opies offrent un paysage spectaculaire de crêtes déchiquetées, de falaises et d'aiguilles calcaires, de garrigues et d'oliviers. Le massif a souffert d'un incendie récent (incendie de 2005).

5 • LES PIÉMONTS DE MOURIÈS, D'EYGUIÈRES ET D'AUREILLE

Villages et hameaux se nichent en pied de versant. Le paysage ouvert est pittoresque. Il offre de larges panoramas sur l'adret du chaînon dominé par le château des Baux.

De multiples plis, arêtes et écaïlles calcaires, strient le terroir de Maussane. De quelques mètres de dénivelé, ils s'étirent d'est en ouest et sont ombrés de garrigue et de pins. Ce sont les "Caïsses", éléments remarquables du paysage.

Un terroir de vignes, de vergers et d'oliviers s'étire d'est en ouest, encadré de pinèdes et de garrigue.

Hameaux et domaines se sont implantés en piémont créant une oasis cultivée et habitée au sein du massif sec et désert.



Les versants tourmentés de la sous-unité des chênes verts des plaines



Le massif des Opies



Les piémonts de Mouriès



La vallée des Baux



Les collines de Fontvieille

LES SOUS-UNITÉS paysagères



Source : atlas des paysages 2006.

6 • LA VALLÉE DES BAUX

Au cœur du chaînon des Alpilles, un long bassin cultivé contraste avec le paysage des versants. Isolée, la vallée est accessible par quelques défilés sauvages. Les terres rouges sont couvertes d'oliviers, de vignes et de pâtures à moutons.

Nous sommes au cœur des Alpilles au pied du Château des Baux.

Les enrochements spectaculaires du Val d'Enfer et les falaises des Baux contrastent avec la mer d'oliviers de la plaine, composant un paysage identitaire majeur des Alpilles.

7 • LES COLLINES DE FONTVIEILLE

Versants boisés ou de garrigue rase, affleurements calcaires et plans herbeux des parcours à moutons, composent le paysage en belvédère sur le Rhône et le marais des Baux. Fontvieille occupe un point haut à l'abri des crues du Rhône. Le village est un point d'appel du regard depuis les plaines des alentours.



LES STRUCTURES paysagères

Source : atlas des paysages 2006.

UN PAYSAGE GÉOMORPHOLOGIQUE MINÉRAL ET TOURMENTÉ

Cet ensemble complexe de plissements anticlinaux orientés est-ouest, de structure dissymétrique, forme le prolongement géologique du Lubéron. L'altitude ne dépasse guère 500 mètres mais les reliefs font impression d'où l'appellation de "montagne pour rire" parfois donnée aux Alpilles.

Le relief se compose d'un massif principal au nord et de chaînons successifs au sud et à l'est. Les pentes sont abruptes au nord, douces au sud où un vaste piémont forme transition avec la Crau. Une petite dépression synclinale a modelé le bassin des Baux.

Le cœur de la chaîne est sculpté dans des formations calcaires jurassiques, crétacées, urgoniens (étymologie : d'Orgon...). Les calcaires et les molasses sensibles à l'érosion éolienne révèlent des formes particulièrement pittoresques. Des traces rougeâtres signalent discrètement l'exploitation minière de la bauxite aux Baux-de-Provence. Ces dépôts ont été découverts en 1822 et leur exploitation a alors favorisé un développement économique local.

UN PAYSAGE VÉGÉTAL NATUREL DE GARRIGUES ET DE PINÈDES

Sur les pentes abruptes se développent des garrigues à chêne kermès et à romarin. La pinède à pins d'Alep investit le piémont. La forêt de chênes verts, relictuelle, est présente dans les fonds de vallon au cœur du massif avec son cortège d'arbustes : térébinthe, laurier-tin, romarin, lentisque, petit houx, clématite, chèvrefeuille.

La chênaie blanche, jadis surexploitée, ne subsiste que sur le versant nord des Opies à Aureille et au-dessus de Maussane ainsi que le long des cours d'eau.

Sur les cimes, on trouve un rare ephedra et du buis en limite d'aire biogéographique. L'amélanchier, le genêt scorpion et quelques raretés botaniques sont à mentionner.



Le massif des Alpilles en arrière-plan du vallon d'Eygalières



Les pinèdes couvrent le massif, ici à Fontvieille



© Signes Paysages

Le petit bassin cultivé du Destet à Mourières



© Bardinal Consultant

Le village de Fontvieille



© Signes Paysages

Le canal de Craponne à Mourières

LES STRUCTURES paysagères



Source : atlas des paysages 2006.

UN MAGNIFIQUE PAYSAGE AGRAIRE À L'IMAGE D'UNE "PROVENCE TRADITIONNELLE"

Vignes et oliviers couvrent les pentes douces en adret et les bassins intérieurs. Plus bas, dans la plaine de Fontvieille, les fourrages, les légumes et les fruits sont les principales productions d'un terroir remarquablement exploité et mis en valeur.

Le paysage des plaines de piémont est marqué par le réseau dense des rigoles d'irrigation alimentées par les canaux qui longent le flanc du massif : canal des Alpines, canaux du Vigueirat, des Imbertines, de Craponne et de la vallée des Baux.

Le linéaire des canaux marque nettement la séparation entre la colline sèche identitaire des Alpilles et les espaces irrigués qui annoncent les plaines alentours : la Crau humide au sud, la plaine du Comtat au nord.

Ce piémont de cultures irriguées marque le paysage avec la trame des haies de cyprès qui compartimente l'espace et contraste avec le paysage plus ouvert des oliveraies et des vignobles du terroir sec.

UN PAYSAGE BÂTI DE GRANDE QUALITÉ

Le fief médiéval des Baux-de-Provence contrôlait l'ensemble de la région : ce village est le seul implanté au cœur des Alpilles.

Les villages se maintiennent en périphérie, le long des piémonts au contact avec les plaines ou accrochés à une légère éminence. Saint-Étienne-du-Grès, Eygalières, Orgon, Lamanon, Eyguières, Mourières, Maussane-les-Alpilles et Fontvieille encadrent le massif.

Ces bourgs compacts ont conservé une structure médiévale circulaire (Eygalières) ou une structure alignée le long d'un ancien axe de communication (Maussane-les-Alpilles, Lamanon, le Paradou).

LES STRUCTURES paysagères

Source : atlas des paysages 2006.

UN PATRIMOINE BÂTI REMARQUABLE MARQUE LE PAYSAGE

Il faut citer parmi eux le mas de la Brune à Eygalières, la chapelle Saint-Gabriel à Tarascon, le château d'Estoublon, l'abbaye de Montmajour*, le village et le château des Baux, la chapelle Saint-Sixte à Eygalières.

Sans oublier les multiples croix et oratoires, les grands murs qui encadrent certains domaines, les chapelles isolées et les vestiges antiques avec les sites archéologiques de Glanum, les moulins de Barbegal**

LE PAYSAGE DES ROUTES

Dans la traversée du massif, il est spectaculaire. Un soin particulier a été pris pour leur aménagement. Des blocs calcaires bruts tirés des nombreuses carrières locales les bordent, en guise de parapet.

En piémont, dans les plaines et autour des villages, l'ombrage des platanes en alignement offre une fraîcheur salutaire l'été et structure l'espace.

LES CARRIÈRES, UN PATRIMOINE SPECTACULAIRE

L'exploitation des pierres de taille est ancienne dans les Alpilles. C'est le cas aux Baux-de-Provence et à Fontvieille où cette activité était déjà largement développée à l'époque romaine.

Les entailles des excavations aux formes souvent spectaculaires - comme au Val d'Enfer et à Fontvieille - font partie du patrimoine et du paysage des Alpilles.

Dans ce secteur, les carrières modèlent un paysage surréaliste digne d'un décor de théâtre d'ailleurs mis en valeur dans cette perspective (les "Carrières de Lumière des Baux").

* Bien que dans l'unité paysagère de la vallée du Rhône, elle participe aux paysages des Alpilles

** En limite de l'unité paysagère des Marais des Baux



© Serge Tollari¹

Les alignements de platanes route d'Aix-en-Provence (D99) à Mollégès



© Bardinal Consultant

Les carrières de lumière aux Baux de Provence



© Bardinal Consultant

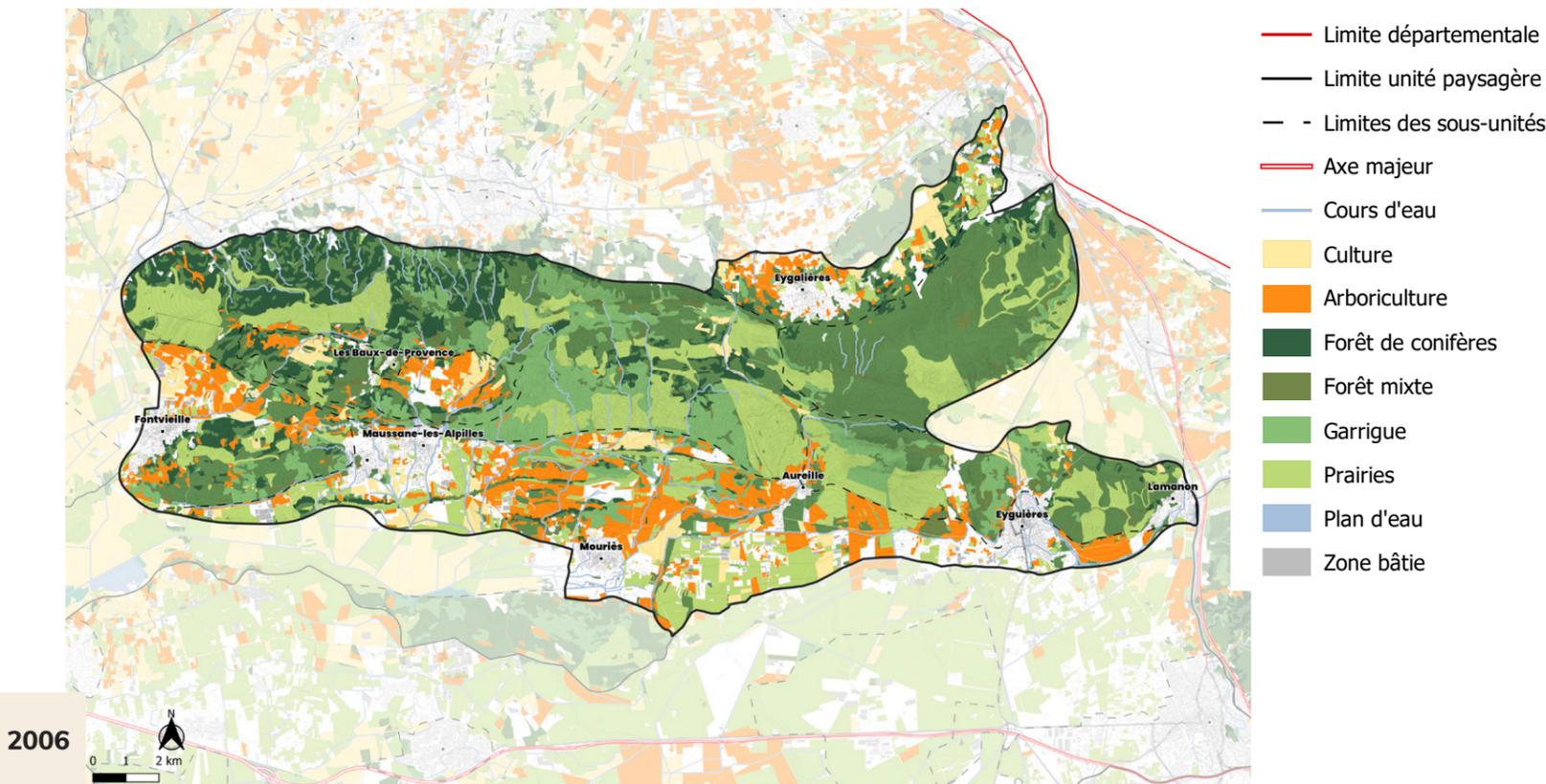
Le château d'Estoublon à Fontvieille



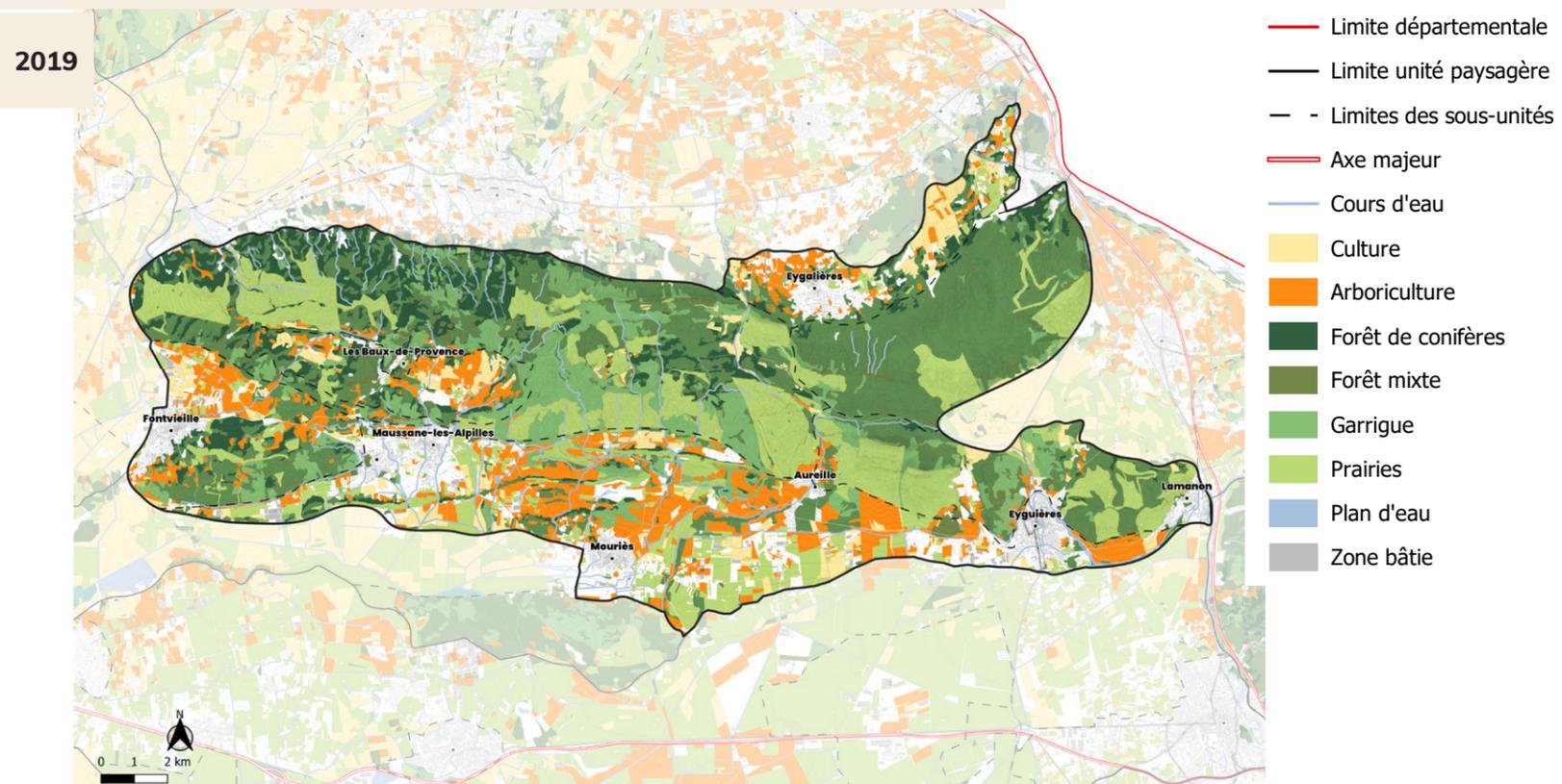
© Bardinal Consultant

La chapelle Saint-Sixte à Eygalières

¹OPP des alignements d'arbres et de pierres des Alpilles / DREAL PACA



LA COUVERTURE VÉGÉTALE



FOCUS SUR les milieux naturels



Le massif des Alpilles présente de nombreux escarpements et barres rocheuses, ainsi que des plateaux entrecoupés d'innombrables vallons plus ou moins forestiers et humides. La xérophilie (abondance d'espèce des milieux secs) très accentuée sur le versant sud, voire même leur caractère steppique, trahit des influences ibériques ou du sud de la méditerranée. L'importance d'olivettes traditionnelles est une autre caractéristique marquée de ce massif.

Le paysage végétal des Alpilles est dominé par une mosaïque de zones rupestres (parois calcaires, croupes rocheuses, éboulis), de zones de garrigues (à romarin ou à chênes kermès) et de pinèdes à pins d'Alep.

Les pelouses sèches accueillent, entre autres, l'hélianthème à feuilles de marum (*Helianthemum marifolium*), espèce protégée qui atteint ici la limite nord de son aire de répartition, ou la très rare (et protégée) inule fausse-aunée (*Inula helenioides*) dans le secteur de Lamanon.

Ces pelouses renferment également une magnifique sauterelle de grande taille : la magicienne dentelée (*Saga pedo*), que l'on nomme aussi la langouste de Provence.

Les vallons, plus frais et plus humides voient le développement du chêne pubescent (*Quercus pubescens*) et de l'érable de Montpellier (*Acer monspessullanum*).

Sources : Occupation du sol 2014 - Centre de Ressources en Information Géographique en Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRIGE PACA) Registre parcellaire graphique 2019 (RPG) - L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Cartographie : Signes Paysages



FOCUS SUR les milieux naturels

Les secteurs rupestres hébergent une faune et une flore spécifique avec :

- ✦ Pour la flore : le grand éphédre (*Ephedra major*), la bufonie vivace (*Bufonia perennis*)...
- ✦ Pour la faune : le circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), l'aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*), le vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*)...
- ✦ Les nombreuses parcelles agricoles traditionnelles en piémont et sur les plateaux offrent une richesse remarquable. On y trouve notamment de nombreuses plantes messicoles comme le bifora rayonnant (*Biforia radians*), l'adonis d'Automne (*Adonis annua*) ou le fumeterre en épi (*Platycapnos spicata*). Ces milieux agricoles sont également favorables aux oiseaux insectivores comme le guêpier d'Europe (*Merops apiaster*) ou le rollier (*Coracias garrulus*).

Enfin, un important cortège de chauves-souris vient chasser sur ces milieux agricoles riches en insectes. Le massif des Alpilles est en effet un territoire d'une grande importance pour les chauves-souris, puisqu'en raison de la diversité de ces milieux et de ses paysages, il abrite 16 des 30 espèces présentes en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 23 espèces de chiroptères dans les Bouches-du-Rhône*. Les milieux les plus favorables permettant l'accueil et la chasse sont les fissures dans les falaises, les grottes et mines, les espaces forestiers, les milieux ouverts (agricultures traditionnelles avec haies, pelouses) ainsi que les bâtiments (greniers, caves, volets...).

*source : PNR des Alpilles et livret des chauves-souris - Nature de Provence, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône



Les falaises d'Orgon, des zones à enjeux pour l'avifaune



Les haies qui bordent les champs sont autant d'habitats possibles pour la faune



Le village des Baux-de-Provence



Les paysages agricoles variés des piémonts



Bâti diffus en périphérie de village, Paradou



Le bâti des activités marque le tissu urbain pavillonnaire

LES ATOUTS & fragilités



Les atouts et fragilités posent les bases des enjeux et des pistes d'actions. Il s'agit de mettre en avant tel composant de paysage ou telle structure dont les transformations pourraient porter atteinte à la qualité et à la valeur des paysages de l'unité paysagère.

LES ATOUTS

- ◆ Un relief calcaire aux formes puissantes émergeant des plaines.
- ◆ Une diversité de paysages, témoin de l'ingéniosité des hommes d'avoir su tirer profit de terres difficiles à mettre en cultures (pente, climat, exposition au vent, gestion de la ressource eau...).
- ◆ Des motifs et des structures paysagères emblématiques de la Provence.
- ◆ Des espaces de nature exceptionnels pour des pratiques de loisirs et sportives.
- ◆ Un patrimoine historique et architectural riche ainsi que des vestiges gallo-romains remarquablement conservés (site de Glanum à Saint-Rémy-de-Provence).
- ◆ Un statut de parc naturel régional depuis 2007.
- ◆ L'efficacité d'une directive paysagère engagée pour la préservation et la gestion des paysages qu'ils soient agricoles, naturels ou urbains.

LES FRAGILITÉS

- ◆ Une pression urbaine des villages en couronne de massif.
- ◆ Une situation géographique à portée de grands axes routiers et de grands bassins d'emploi (Aix-en-Provence, golfe de Fos et Avignon) qui exercent une pression urbaine.
- ◆ Une grande sensibilité au risque incendie par l'étendue de ses massifs forestiers.
- ◆ Une qualité et une valeur des paysages reposant sur des pratiques agricoles spécifiques.



LA CARTE DES infrastructures

Les routes du massif des Alpilles ont conservé leur caractère de voie de desserte locale. Il n'y a pas, dans cette unité paysagère, de grands axes routiers, empêchés par un relief peu aménageable. Ces routes plus ou moins larges relient les villages entre eux, certaines traversant le massif comme la RD5.

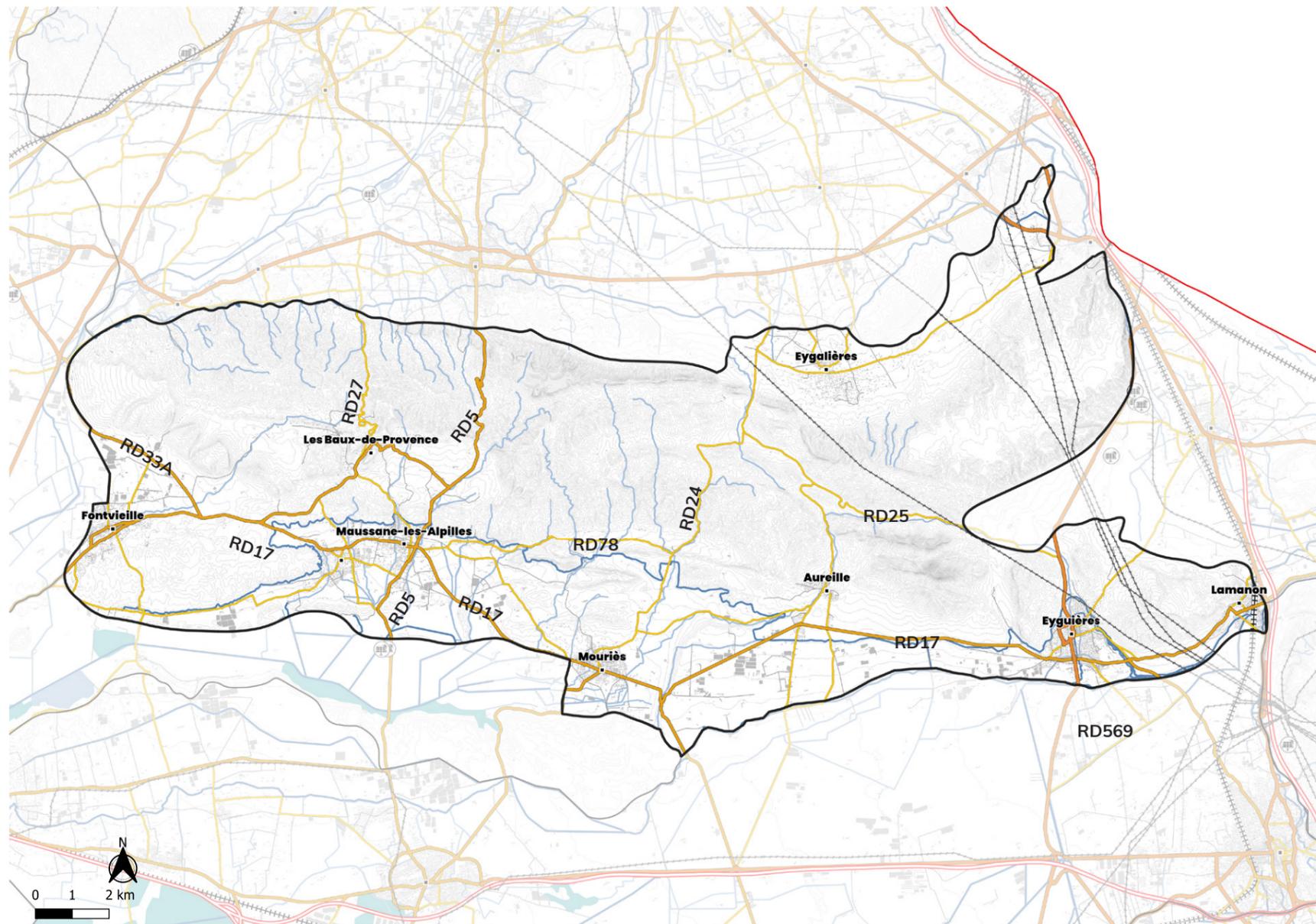
Sinueuses, étroites pour certaines, elles épousent le relief et profitent d'un vallon, d'un col pour se frayer un chemin au cœur d'un relief compact et tourmenté. Les plus importantes contournent le massif et profitent d'un relief assagi pour dérouler de longues portions rectilignes (RD17, RD99). Les majestueux alignements de platanes et les rangées de pierres taillées caractérisent et magnifient les routes. Ils sont à la fois éléments de paysage identitaires et armatures paysagères. L'agrément qu'ils représentent en font des éléments de paysage à préserver. Mis à mal par les attaques de chancre coloré mais aussi pour des raisons de sécurité routière, la Directive Paysagère place leur préservation comme un de ses objectifs (Orientation 1.2 et mesure 1.2. du projet de charte pour la période 2022-2037). Les alignements doivent être reconstitués conformément à la Directive Paysagère. Des recherches sont aussi engagées pour déterminer des essences alternatives pouvant apporter les mêmes atouts paysagers, convenant au climat actuel du massif et adaptées aux conditions du changement climatique.

En tant qu'éléments de patrimoine culturel et supports de biodiversité, les alignements d'arbres le long des voies de communication sont protégés par l'article L350-3 du Code de l'Environnement qui en interdit l'abattage (sauf dérogation), appelant leur conservation, leur maintien et leur renouvellement, assortis d'une mise en valeur spécifique.

La Directive Paysagère des Alpilles (DPA)* œuvre également pour l'enfouissement des réseaux aériens les plus impactants. Les fuseaux de lignes qui partent du poste de Roquerousse sur la commune de Salon-de-Provence pourraient ainsi disparaître des paysages du massif.

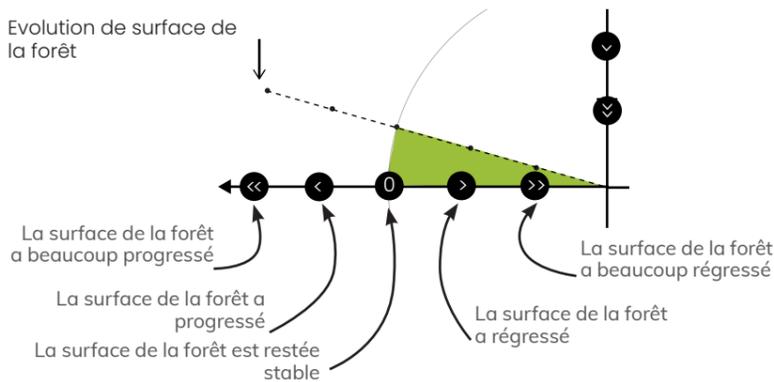
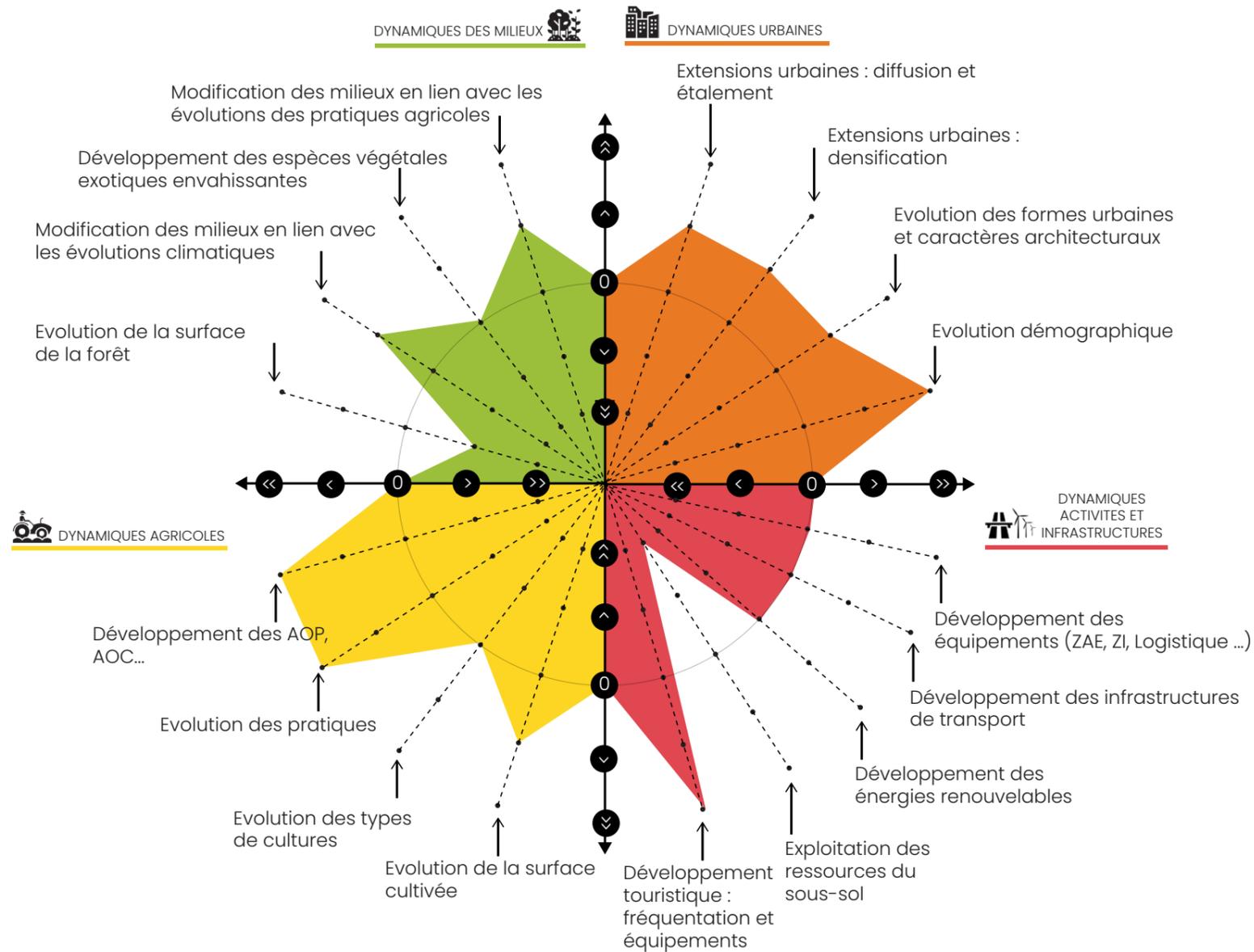
Si le massif est épargné des grandes infrastructures de déplacement, elles existent cependant dans un environnement proche : à l'est l'autoroute A7 passe le seuil d'Orgon et au sud l'A54 longe le massif. Cet état renforce l'attractivité de ses villages et la pression urbaine sur les espaces naturels et agricoles.

*DPA : Directive de Protection et Mise en valeur des paysages



Sources : L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).
Cartographie : Signes Paysages

- Limite départementale
- Limite unité paysagère
- Cours d'eau
- Énergie
- Réseau électrique aérien
- Voirie primaire
- Voirie secondaire
- Voirie tertiaire
- Canaux



Dans l'exemple de cette clé de lecture, la surface de la forêt n'a pas évolué.

CLÉ DE LECTURE •

Le graphique ci-dessus exprime les évolutions paysagères et urbaines de l'unité paysagère, entre 2006 et 2021.

Il rend compte d'une manière synthétique des évolutions que porte l'unité paysagère. Le gradient attribué à chaque item est le fruit d'observations de terrain, d'analyses cartographiques et de données. L'analyse est quantitative.

LES FACTEURS d'évolution



Le parc Naturel des Alpilles a été créé en 2007 et, par cette démarche, la qualité et la valeur de ses paysages ont été reconnus. Ce statut de PNR est également en réponse "aux risques de déséquilibre du territoire face à une pression extérieure qui laissait craindre une perte de maîtrise de son destin, une mutation incontrôlée". Il a été le premier territoire à mettre en place une directive paysagère de protection et de mise en valeur des paysages (DPA) intégrée à la charte du parc.

Cette charte détermine les prescriptions et les recommandations qui vont dans le sens de la préservation des milieux mais aussi des pratiques et savoir-faire que les hommes ont développé pour vivre et prospérer sur ce territoire rocheux.

Les chartes des parcs sont mises en œuvre pour une période de 15 ans à l'issue de laquelle une évaluation est faite pour apprécier l'efficacité des mesures mises en place. La première charte arrive à échéance de sa première période de 15 ans en 2022. Le projet d'une nouvelle charte est en cours. L'évaluation des évolutions des paysages du massif des Alpilles a montré l'efficacité des mesures. D'autres thèmes sont mis en avant comme le changement climatique dont les processus enclenchés, à défaut d'être visibles, imposent des mesures dès aujourd'hui.

LES FACTEURS D'ÉVOLUTION SONT :

- Les dynamiques des milieux naturels.
- L'agriculture.
- L'urbanisation.
- Le tourisme.
- La charte du PNR dans sa fonction de gestion et de préservation.

L'atlas des paysages se doit d'être le relais des engagements de la charte et pour cela sont citées les quatre ambitions :

Ambition 1 : préserver et transmettre les richesses naturelles et paysagères des Alpilles.

Ambition 2 : cultiver ses diversités pour maintenir son dynamisme.

Ambition 3 : accompagner les évolutions pour bien vivre dans les Alpilles.

Ambition 4 : fédérer le territoire et valoriser ses patrimoines.

* source : préambule de la charte en vigueur

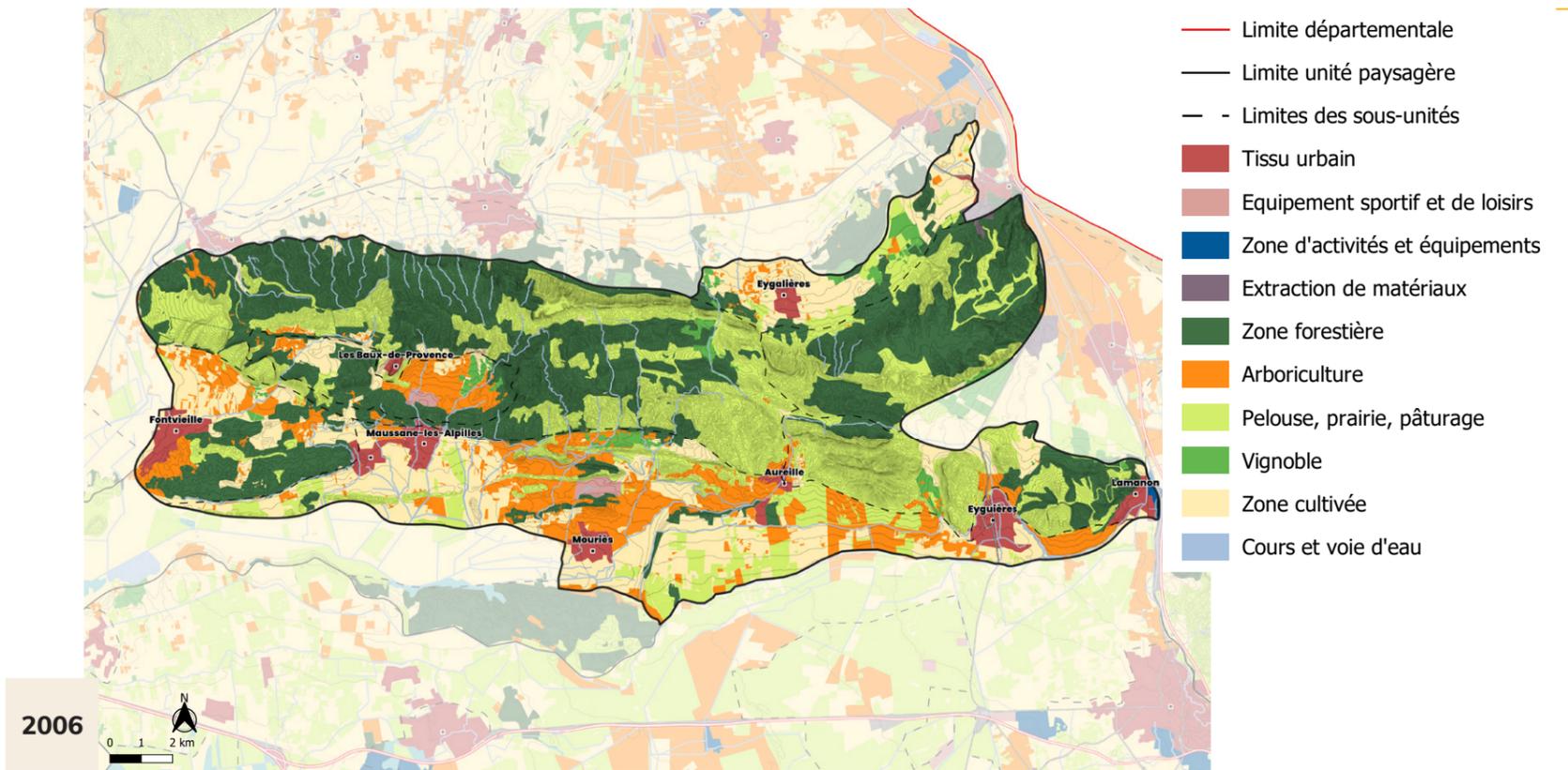
L'ÉVOLUTION DE l'occupation des sols

Comme évoqué dans l'identité paysagère de l'unité, les cartes ci-contre montrent une unité paysagère rurale et naturelle. Le développement de l'urbanisation de ses villages reste modéré et leur forme urbaine est encore lisible.

Une exception néanmoins au Paradou et à Maussane-les-Alpilles (1) où l'étalement urbain les a fait se rejoindre. La commune d'Eygalières s'est également étendue de façon conséquente. (1)

La présence de l'agriculture est illustrée par les surfaces reportées sur les cartes (2) ainsi que sa variété. Si des surfaces ont disparu (dans le vallon des Baux), d'autres parcelles ont été remises en culture (à l'ouest d'Aureille).

En 2012, un incendie a parcouru 738 hectares sur le massif des Opies. (3)



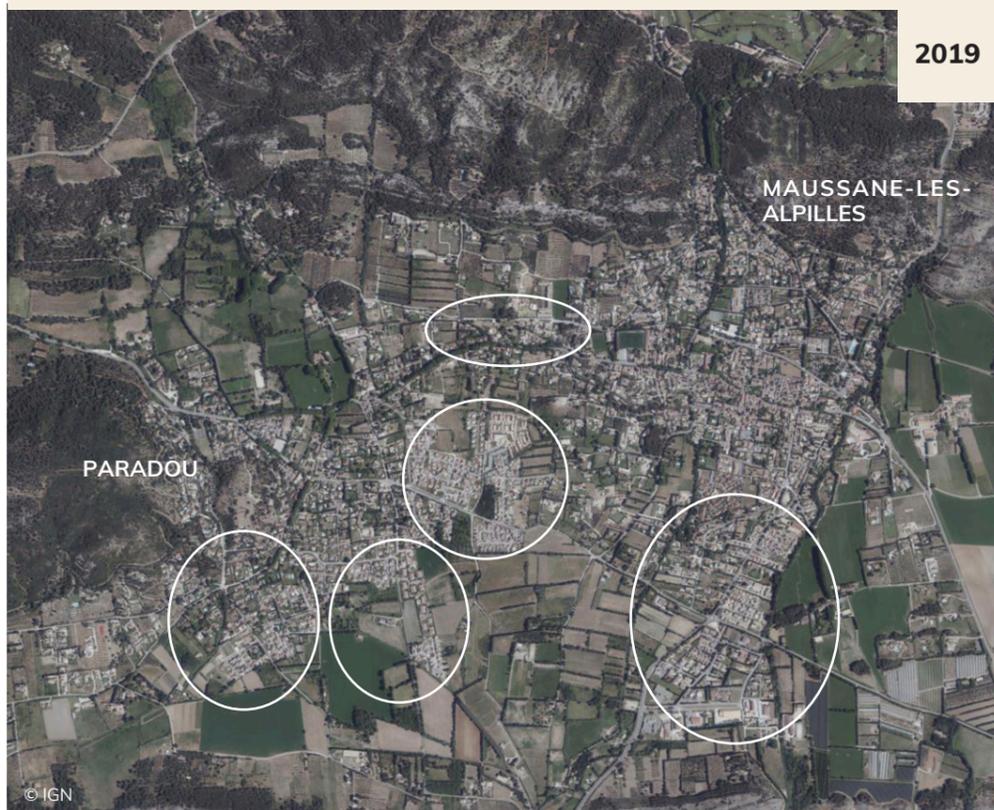
L'OCCUPATION DES SOLS



Source : base Corine Land Cover 2006 et 2018, Registre Parcellaire Géographique 2010 et 2019. Cartographie : Signes Paysages



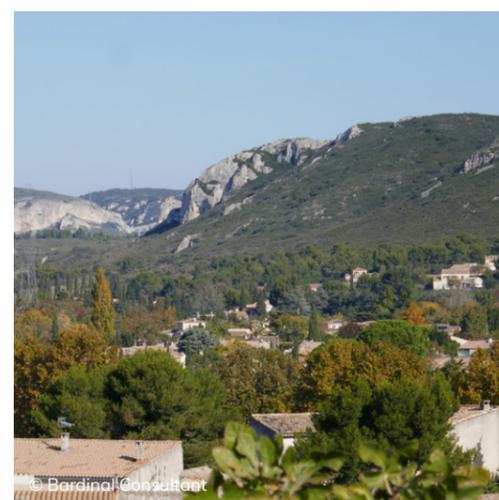
2006
DIFFUSION DU TISSU PAVILLONNAIRE - LE PARADOU ET MAUSSANE-LES-ALPILLES



2019



© Bardinal Consultant
L'urbanisation au Paradou



© Bardinal Consultant
Les zones habitées gagnent les versants à Eygalières

LES DYNAMIQUES d'évolution



LES DYNAMIQUES URBAINES

Les dynamiques urbaines sont inégales et localisées. Le développement urbain est représentatif des évolutions démographiques, propre à chaque commune si l'on se base sur l'analyse diachronique des cartes aériennes et celle des données de l'INSEE.

L'unité paysagère du massif des Alpilles a vu sa population augmenter de 12,80 %, ce qui en fait une des plus fortes du département. Son nombre d'habitants est passé de 21 651 habitants en 2006 à 24 415 en 2020*. Aureille, Mourès, Fontvieille, Eyguières et Lamanon affichent une croissance démographique dans les proportions de celles de l'unité paysagère et leur développement urbain est l'image de cette progression entre étalement et densification.

Deux communes font exception : Le Paradou et Eygalières.

Le Paradou a une augmentation de 66% de sa population. La commune comptait 1263 habitants en 2006 et 2101 en 2020. Ses paysages se sont fortement transformés. L'habitat individuel s'est substitué aux cultures, entourant le centre historique d'ensembles pavillonnaires. La diffusion de l'habitat a fait se rejoindre les deux communes du Paradou et Maussane-les-Alpilles dans un tissu péri-urbain banalisé par la répétition de modèles standardisés.

Le même phénomène d'étalement urbain est observé à Eygalières. Le centre s'entoure d'un tissu urbain lâche et d'autant plus consommateur de foncier anciennement agricole. À la différence du Paradou, la population d'Eygalières a baissé de 6%.

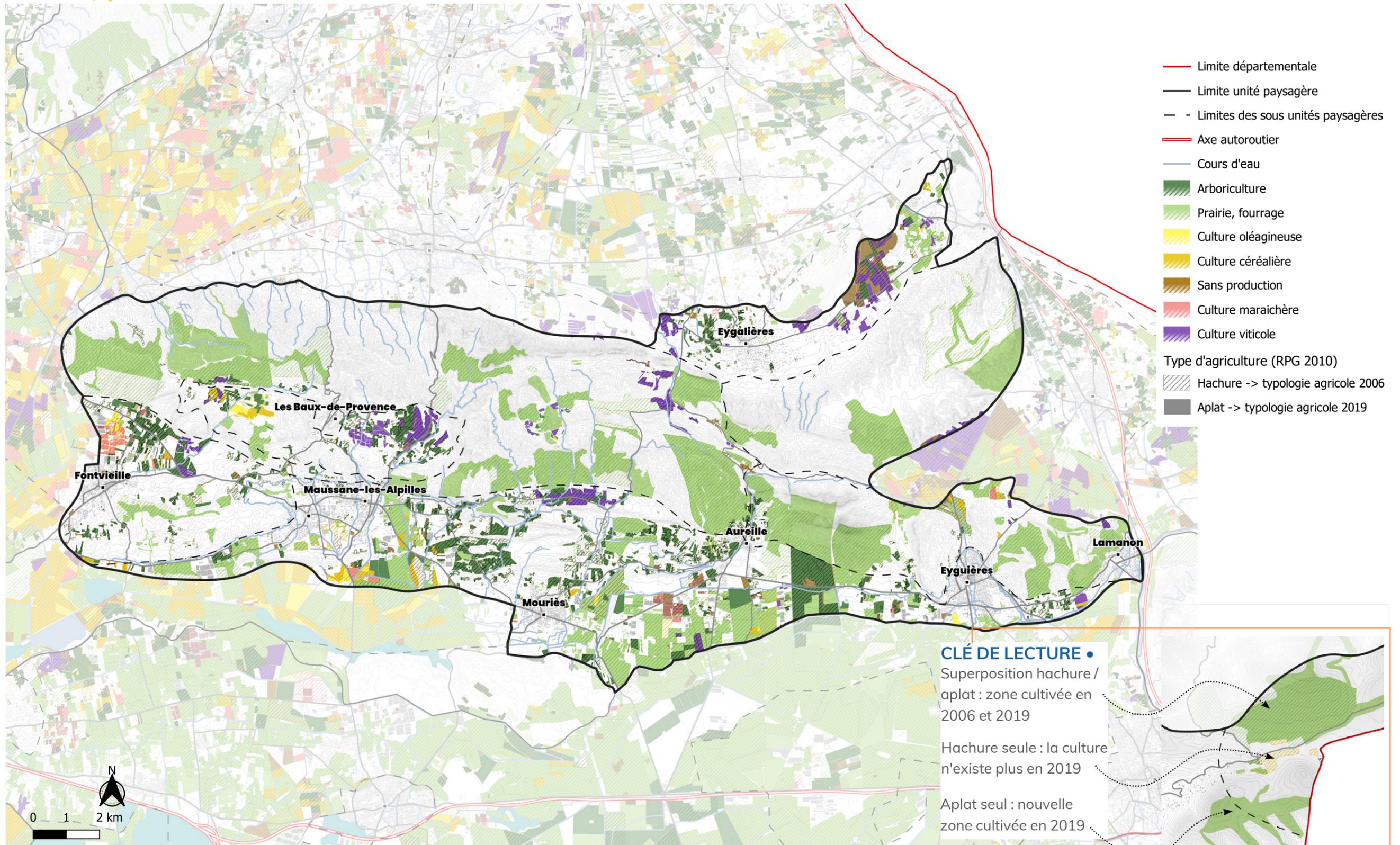
– Impacts :

- ◆ Consommation de foncier agricole.
- ◆ Allongement du réseau viaire.
- ◆ Diffusion de l'habitat en périphérie des centres villageois.
- ◆ Développement d'une végétation ornementale associée à l'habitat.

* source INSEE 2006 avec mise à jour en 2009 et chiffres de décembre 2020



L'ÉVOLUTION DES espaces agricoles



Source : Registre parcellaire graphique 2019-2010 (RPG) - L'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN). Cartographie : Signes Paysages.



Paysages viticoles à Eygalvières



Les oliveraies en piémont des Opies à Eygalvières



Canal d'irrigation à Eygalvières



Les vignes à Mourières

LES DYNAMIQUES d'évolution



LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

L'agriculture •

En termes de surface et de rôle dans la structure paysagère, l'agriculture tient une position centrale. Elle porte une grande part de l'économie de l'unité paysagère grâce à des cultures diversifiées entre vignes, maraichages et surtout oliviers.

L'activité agricole est portée par un ensemble d'actions pour sa préservation et la valorisation de productions locales. Le poids du secteur oléicole est important dans le massif des Alpilles. La qualité de la production d'huile est reconnue par une AOP depuis 1997, sous l'appellation huile d'olive de la Vallée des Baux-de-Provence. La commune de Mourières avec ses 75 000 arbres* est la commune la plus oléicole de France en nombre d'arbres. Les oliveraies sont fortes d'une importante richesse variétale et font de ce terroir l'un des plus riches en préparation d'olives.

Dans les pratiques agricoles, il faut citer le pastoralisme qui a sa part dans le dynamisme du territoire. Au-delà de la production de produits transformés (préparations d'olives, huiles, fromages...) qui participent à la réputation du massif des Alpilles, son rôle est essentiel dans la préservation des espaces naturels et la gestion du risque incendie. La DPA place le soutien à cette activité dans l'une de ses mesures.

Il faut néanmoins noter des évolutions dans les modes culturels : de nouvelles serres ont fait leur apparition et le regroupement de parcelles a conduit à la disparition de haies. Bien que minimes encore, ces évolutions sont à relever.

– Impacts

- Une agriculture diversifiée et dynamique.
- Évolution des modes culturels avec l'augmentation des surfaces sous serres, remplacement des oliveraies par des vignobles plus rentables...
- Une oléiculture encore prédominante.
- Surfaces de parcours maintenues voire augmentées.

* source : INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité)



LES DYNAMIQUES d'évolution

Le tourisme •

Le massif des Alpilles est riche d'un patrimoine naturel et architectural. L'eau, le vent, le soleil, les sols ont bien sûr construit les paysages, en tant que composants physiques, mais c'est en intervenant que l'Homme les a façonnés par la nécessité de les maîtriser pour s'approprier ce socle support. Les canaux gèrent les eaux de surface, alimentent les villages et irriguent les cultures ; des haies sont plantées pour protéger du vent les cultures et les sous-sols ont été exploités. Ce sont par ailleurs les Baux-de-Provence qui ont donné le nom de bauxite à la roche extraite.

L'architecture des villages, les sites archéologiques, la gastronomie, la culture avec la requalification des carrières des Baux en lieu d'exposition immersive (les Carrières de Lumière) et bien sûr les pratiques sportives (randonnée, escalade...) sont le support d'une activité touristique dynamique. La culture provençale, avec sa langue, ses costumes et ses festivités est elle aussi valorisée et continue de se transmettre et de faire partie intégrante des modes de vie locale.

La conséquence directe de cette économie est la fréquentation des sites et les besoins augmentés en structures et équipements d'accueil. Face à l'afflux touristique, la charte paysagère met en place des actions pour gérer la fréquentation d'une manière équilibrée dans le temps et l'espace (Orientation 2.3*) et aller dans le sens d'un tourisme durable.

– Impacts

- Fréquentation des espaces naturels avec risque de dégradations des milieux.
- Augmentation du risque incendie par des pratiques inadaptées (malveillance, imprudence).
- Affluence de visiteurs et de véhicules concentrée sur certains sites comme les Baux-de-Provence.
- Besoins accrus en infrastructures d'accueil : parkings, bâtiments d'accueil...



Notre-Dame-de-Beauregard



Le château de Lamanon



Le village du Paradou et le buste de Charles Rieu, poète provençal



Parking aux Baux-de-Provence devant les Carrières de Lumière

* Projet de charte 2022-2027 du PNR des Alpilles



© Signes Paysages

Pinède sur le défens au-dessus de Lamanon



© Bardinal Consultant

La végétation s'imisce dans chaque anfractuosit  de la roche



© Signes Paysages

Pinède et garrigue au-dessus d'Eyguières

LES DYNAMIQUES d'évolution



LES DYNAMIQUES NATURELLES

Couvert à 48% par des espaces naturels*, la dynamique de ces milieux est un processus important pour les paysages du massif. Ces derniers ont été profondément remaniés par de grands incendies en 1989, 1999, 2003 et 2005. L'impact sur les populations de ces événements ont conduit les communes à œuvrer ensemble pour se prémunir de ce risque. Depuis 2007, la Directive Paysagère place la gestion du risque incendie comme une de ses priorités et l'efficacité de ses mesures s'est prouvée avec une baisse significative de la surface incendiée. Certes l'incendie de 2012, avec ses 738 hectares détruits, rappelle la fragilité des milieux naturels.

Les incendies ont des effets régénérateurs pour les paysages. Ils redonnent à voir des subtilités du relief, des ouvrages enfouis sous la végétation et la biodiversité retrouve sa richesse dès la troisième année après le passage du feu. Mais il ne faut pas minimiser l'impact traumatisant sur les populations attachées à leurs forêts et la destruction des milieux naturels qu'ils provoquent.

Les incendies ont rouvert des milieux auparavant embroussaillés, offrant de nouvelles possibilités pour les activités pastorales. Les actions de la Directive Paysagère ne se limitent pas à la protection des milieux, mais tendent vers une gestion multifonctionnelle de la forêt (pistes DFCL, mise en place de citerne, bandes coupe-feux).

– Impacts

- ◆ Destruction puis régénération de milieux de nature.
- ◆ Réouverture de milieux et redécouverte de micro-reliefs et/ou d'ouvrages.
- ◆ Création de nouvelles zones de parcours.
- ◆ Développement des formations forestières et arbustives.

*source : projet de Charte Paysagère du PNR 2022-2037

LES ENJEUX en 2006

Source : atlas des paysages 2006.

LA SENSIBILITÉ VISUELLE

Le massif des Alpilles est l'un des reliefs majeurs des Bouches-du-Rhône. Sa position géographique isolée rend le massif très présent, même depuis les lointains. Les crêtes, au linéaire tourmenté, ferment les horizons des plaines qui l'encadrent : la Crau au sud, le Comtat au nord.

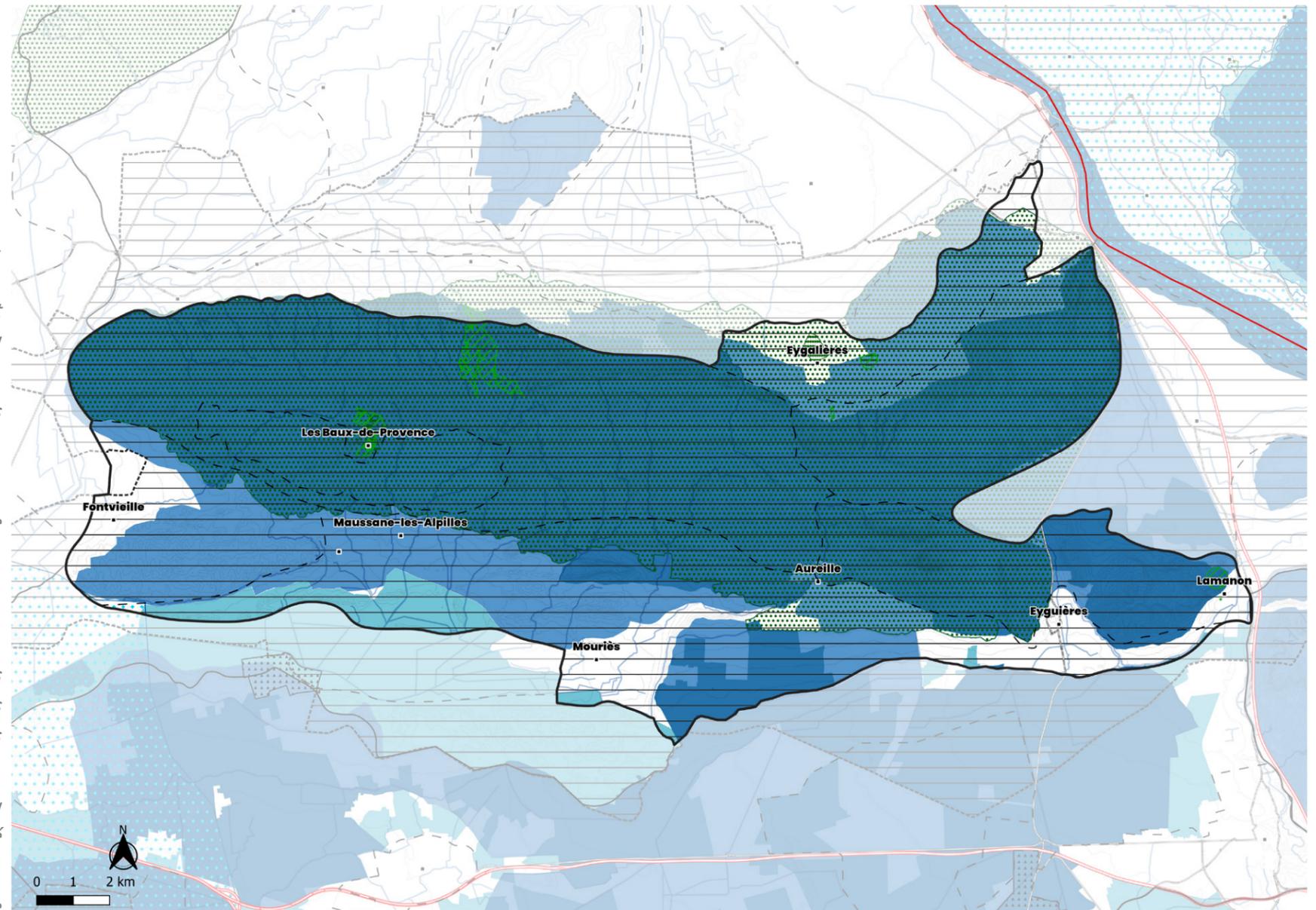
Les versants périphériques sont fortement perçus depuis les unités voisines :

- Au sud, face à la Crau ;
- À l'ouest les versants autour de Saint-Gabriel et les collines de Fontvieille, de Montmajour et de Cordes ;
- À l'est, le seuil de Lamanon ;
- Au nord-est, les versants d'Orgon surplombant la Durance.

Les perceptions proches sont remarquables lors du parcours des petits bassins et des dépressions intérieures (routes D27, D5, D17, etc). Les effets de découverte depuis les cols et les seuils franchis par ces routes offrent de beaux panoramas sur les paysages intérieurs.

D'importants liens de covisibilité entre le nid d'aigle des Baux, haut-lieu touristique, le marais des Baux et la Crau créent une forte sensibilité paysagère.

10 points de vue remarquables ont été recensés dans la Directive Paysagère des Alpilles. Ils identifient les cônes de vue majeurs depuis l'extérieur de l'unité sur le massif. Cette multiplicité de points de vue induit des zones de sensibilité visuelle. La Directive Paysagère identifie des paysages naturels remarquables et des zones visuellement sensibles, leur conférant le statut de zones quasi inconstructibles. Le Guide Eolien PACA a inscrit le massif des Alpilles en zone de sensibilité majeure où l'implantation d'éoliennes est a priori incompatible avec les paysages.



Cartographie : Signes Paysages - Source : Géo-Ide, DREAL PACA

- | | |
|-----------------------------|---|
| — Limite départementale | ▨ Parc naturel régional |
| — Limite unité paysagère | ▨ Site classé |
| - - Limites des sous-unités | ▨ Site inscrit |
| — Axe majeur | ■ Natura2000 - ZSC FR9301594, les Alpilles et FR9301596, marais de la vallée des Baux et marais d'Arles |
| — Cours d'eau | ■ Natura2000 - ZPS FR9312013, les Alpilles |
| | ■ Natura2000_ZSC+ZPS |

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION EN 2021



Au cœur du massif, la Vallée Heureuse avec plan d'eau, sites d'escalade et campings



Alignements de pins à Fontvieille marquant l'entrée du château d'Estoublon

LES PROJETS FUTURS IDENTIFIÉS EN 2006 QU'EN EST-IL EN 2021 ?

- ◆ Opérations agro-paysagères : en cours.
- ◆ Extensions des villages et des hameaux sous forme exclusivement pavillonnaire et diffuse : en cours.
- ◆ Gestion et exploitation, potentialités d'extension des sites d'extraction de calcaires : maintenue à Fontvieille.
- ◆ Projets de curage et d'imperméabilisation du réseau des canaux de Craponne, des Alpines et du Vigueirat : sans objet.
- ◆ Projets sur les voies routières avec un risque de dégradation ou de suppression des éléments paysagers d'accompagnement : protégés par la DPA.

LES ENJEUX en 2006



Source : atlas des paysages 2006.

LES MILIEUX NATURELS

Le très grand intérêt biologique des Alpilles tient à ses milieux exceptionnels : sols squelettiques, milieux rupestres, pinèdes et garrigues... Les espaces naturels sont très sensibles à la surfréquentation et présentent un risque élevé d'incendie. Les sols sont également très sensibles aux phénomènes érosifs.

LES STRUCTURES IDENTITAIRES

Le paysage est contrasté avec :

- Les falaises, les garrigues et les pinèdes des espaces naturels, les terroirs secs et leurs oliviers et les terroirs irrigués avec les haies de cyprès.
- Une harmonie des couleurs, des matériaux, du bâti comme des végétaux...
- Un paysage minéral à prépondérance de blancs et gris verts...

Ces caractéristiques fondent la Directive Paysagère.

LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET ARCHITECTURAL

De nombreux sites archéologiques d'un grand pittoresque sont une attractivité touristique majeure. Cette fréquentation importante pose des problèmes de compatibilité avec leur préservation. Centres anciens des villages, mas et domaines, moulins à huile, lavoirs, ouvrages des canaux et puits, chapelles et croix, sont également des éléments valorisant les paysages.

LE PAYSAGE DES ROUTES ET DES CHEMINS

Les travaux d'élargissement ou de rectification des chemins et des routes présentent un risque de suppression des éléments paysagers qui caractérisent leurs abords et marquent les ambiances des paysages traversés. Ces éléments végétaux ou construits ont une valeur paysagère majeure dans l'accompagnement des parcours et pour la structuration du paysage :

- Alignements arborescents,
- Arbres isolés ponctuant le parcours et marquant l'espace,
- Murets de soutènement et pierres taillées des routes.

LES ENJEUX en 2021

Les évolutions constatées permettent d'établir les enjeux. Les enjeux sont les aspects des évolutions qui préoccupent les acteurs du territoire, les gestionnaires et/ou les populations. Il s'agit d'articuler la connaissance avec les actions* et d'inviter les acteurs à se positionner.

Les enjeux développés ci-après s'inscrivent dans la continuité de ceux identifiés dans le projet de charte paysagère du PNR des Alpilles pour les années 2022-2037. L'atlas se doit d'être le passeur de toutes les initiatives qui œuvrent dans le sens de la préservation des paysages, ici la Directive Paysagère.

La loi du 8 janvier 1993 définit l'objet des Directives Paysagères. Elles déterminent les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères, les éléments caractéristiques matériels et immatériels, et s'inscrivent dans une démarche de projet pour accompagner de futurs aménagements.

LES PAYSAGES DES ROUTES

Les alignements d'arbres qui bordent les routes sont de ces éléments linéaires constitutifs de l'armature paysagère du massif des Alpilles. Les platanes ont été décimés par le chancre coloré, imposant l'abattage des sujets contaminés. En octobre 2021, une réflexion globale pour la végétalisation des axes de circulation et des villages des Alpilles a été lancée par le PNR des Alpilles et la DREAL PACA. Si leur abattage est aujourd'hui réglementé et des campagnes de replantation encouragées (code l'Environnement, article L350-3), c'est néanmoins un patrimoine végétal fragile, doté pourtant de plusieurs qualités.

Les pierres taillées alignées au bord des routes est l'autre élément caractéristique des Alpilles. C'est une spécificité du territoire qui doit être préservée au même titre que les alignements d'arbres.

- 🔥 L'arbre, élément d'armature paysagère des Alpilles et patrimoine naturel.
- 🔥 Confort et agrément dans les parcours.
- 🔥 Continuités et corridors écologiques.
- 🔥 Pierres taillées, spécificités des Alpilles à préserver.

* selon la méthodologie des atlas des paysages 2017



© Serge Tollari*

Les grands alignements de platanes



© Serge Tollari*

Pierres taillées : avenue des Alpilles (RD25A) à Aureille



© Serge Tollari*

Alignements de platanes route d'Orgon le long de la RD99 à Saint-Rémy-de-Provence

*OPP des alignements d'arbres et de pierres des Alpilles / DREAL PACA



Le mas de Gourgonnier à Mourières



Oliverais entre Eyguières et Aureille



Prairie à Eyguières

LES ENJEUX en 2021



LA PÉRENNITÉ DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Le massif des Alpilles, c'est plus de 42% de terres agricoles*. La pérennité de l'agriculture est donc essentielle pour la préservation des structures paysagères. Il a fallu l'opiniâtreté et l'inventivité de l'Homme pour mettre en culture des terres soumises au caprice du mistral, dépourvues de cours d'eau et brûlées par le soleil. C'est toujours dans des lieux où l'eau est rare que l'Homme a fait preuve d'ingéniosité pour disposer de cette ressource vitale. Gaudres (ruisseaux naturels), canaux d'irrigation, filioles d'arrosage, fossés... composent tout un système qui participe aux paysages et que l'agriculture entretient. La valeur attribuée à ces ouvrages est reconnue par la Directive Paysagère des Alpilles qui fait de leur préservation un de ses objectifs. À cette trame s'ajoutent celles des haies et les motifs rectilignes des vignes et oliveraies. Et c'est ainsi que l'agriculture porte plusieurs des motifs identitaires de l'unité paysagère.

En transformant ses modes culturels, elle pourrait être à l'origine de mutations des paysages importantes. Afin de se protéger des aléas climatiques, la culture sous serre s'est développée. La question aussi se pose face au changement climatique et à la survie de certaines cultures et pratiques, notamment les oliveraies dans lesquelles l'irrigation est petit à petit mise en place.

- ◆ Maintien de la trame des haies brise-vent. Un programme LIFE est lancé par le Parc Naturel Régional des Alpilles pour engager leur préservation et leur replantation.
- ◆ Mosaïque agricole grâce à la diversité des cultures.
- ◆ Qualité et valeur des paysages oléicoles.
- ◆ Préservation et entretien du patrimoine agricole : mas, puits, canaux et rigoles...
- ◆ Vertu d'une économie circulaire favorisant les circuits courts.
- ◆ Porteuse d'un tourisme gastronomique.

* source : projet de Charte Paysagère du PNR 2022-2037

L'IDENTITÉ VILLAGEOISE

D'une occupation très ancienne, les villages gardent la trace de toutes ces époques dans la blancheur éclatante de leurs pierres. Les centres historiques sont l'héritage d'une logique médiévale obéissant à l'obligation de surveiller et se protéger. Sur des éperons ou à flanc de versant, les constructions s'organisent autour d'un château, d'une route ou d'une place mais toujours de manière ordonnancée et regroupée. Cette organisation et la qualité architecturale des édifices en pierre de taille ont fait la réputation des villages et leur attractivité.

Le massif des Alpilles attire par son cadre de vie de grande qualité et par sa position géographique au centre de plusieurs grands bassins d'emplois (Avignon, Aix-en-Provence et le golfe de Fos). Cette attractivité fait peser une menace sur les formes historiques de ces villages. Tous, dans des proportions différentes, ont vu leurs périphéries s'étirer par des nappes pavillonnaires. Ces extensions désorganisent la structure urbaine des villages.

La Directive Paysagère des Alpilles place la préservation des silhouettes villageoises comme un de ses objectifs. Les enjeux sont dans les formes urbaines des nouvelles zones bâties mais également dans les caractères même des constructions.

- ♦ Perte de lecture de la silhouette villageoise.
- ♦ Banalisation des caractères architecturaux avec la répétition de modèles standardisés.
- ♦ Apparition de caractères architecturaux étrangers aux palettes locales, voire fantaisistes dans les couleurs et les formes architecturales.



Le village d'Eyguières



Les extensions au cœur des pinèdes à Lamanon



Maussane-les-Alpilles



Le cœur de village des Baux-de-Provence



© Signes Paysages

Base de loisirs la Vallée Heureuse



© Bardinal Consultant

Maussanne-les-Alpilles

LES ENJEUX en 2021



LE TOURISME

Le massif des Alpilles est porteur d'un tourisme diversifié à la fois sportif, récréatif, culturel et gastronomique. Le Parc Naturel Régional accompagne les initiatives qui visent à maintenir et développer le dynamisme économique engendré par le tourisme.

Les enjeux portent sur les conséquences positives et négatives de cette économie.

- ◆ Rayonnement du territoire.
- ◆ Mesures de protection et de valorisation des patrimoines architecturaux, paysagers et culturels.
- ◆ Fréquentation des sites qui peut porter préjudice aux milieux naturels : dégradations, nuisances sonores, dérangement de la faune, incendie...

LES ESPACES DE NATURE

Le territoire des Alpilles est une expression du lien intime entre l'Homme et la nature. Les répercussions sur les populations des incendies montrent cet attachement viscéral à ce cadre qui est le paysage quotidien des habitants et celui que recherchent les visiteurs.

L'identité paysagère du massif des Alpilles tient dans le juste équilibre entre paysages construits, ceux des hommes, et naturels.

Les espaces de nature sont porteurs de biodiversité, d'une économie et ont une valeur sociétale par le cadre de vie qu'ils offrent.

La Directive Paysagère des Alpilles engage leur préservation au travers de trois orientations.

- ◆ Porteurs d'une économie avec le tourisme et le pastoralisme.
- ◆ Gestion et exploitation durables de la forêt.
- ◆ Dégradations liées aux fréquentations concentrées sur des périodes et sur certains sites.
- ◆ Valeur et qualité paysagère du massif.
- ◆ Valeur écologique.
- ◆ Très forte sensibilité au risque incendie.



Préserver les paysages des routes :

Maintenir un gabarit adapté ; éviter des surdimensionnements, un caractère trop routier et la multiplication des giratoires.

Encourager des accotements enherbés.

Conserver et entretenir les ouvrages d'accompagnement : pierres taillées, parapets en pierre, fossés...

Veiller à la protection des arbres d'alignement d'arbres et garantir leur replantation en cas d'abattage.

Envisager des espèces alternatives au platane en anticipant le changement climatique et en considérant le sol.

Qualifier le paysage des routes en mettant en scène les paysages traversés : axes de vue, cadrages, alignements...

Conforter le rôle de la route dans sa fonction de découverte des paysages.

Maintenir et/ou retrouver la lisibilité de la silhouette villageoise :

Organiser les nouvelles extensions en assurant la cohérence entre formes historiques et nouvelles.

Ne pas déconstruire la silhouette d'un village par des volumes bâtis en rupture avec la trame urbaine (orientation, gabarit...).

Organiser les transitions entre ville et "campagne" pour maintenir la qualité des lisières urbaines.

Graduer les densités depuis la périphérie vers le centre

Assurer la qualité des entrées de ville, les restructurer.

S'appuyer sur des structures paysagères : alignements d'arbres, haies, canaux...

LES PISTES d'actions en 2021

Accompagner le développement de l'habitat individuel :

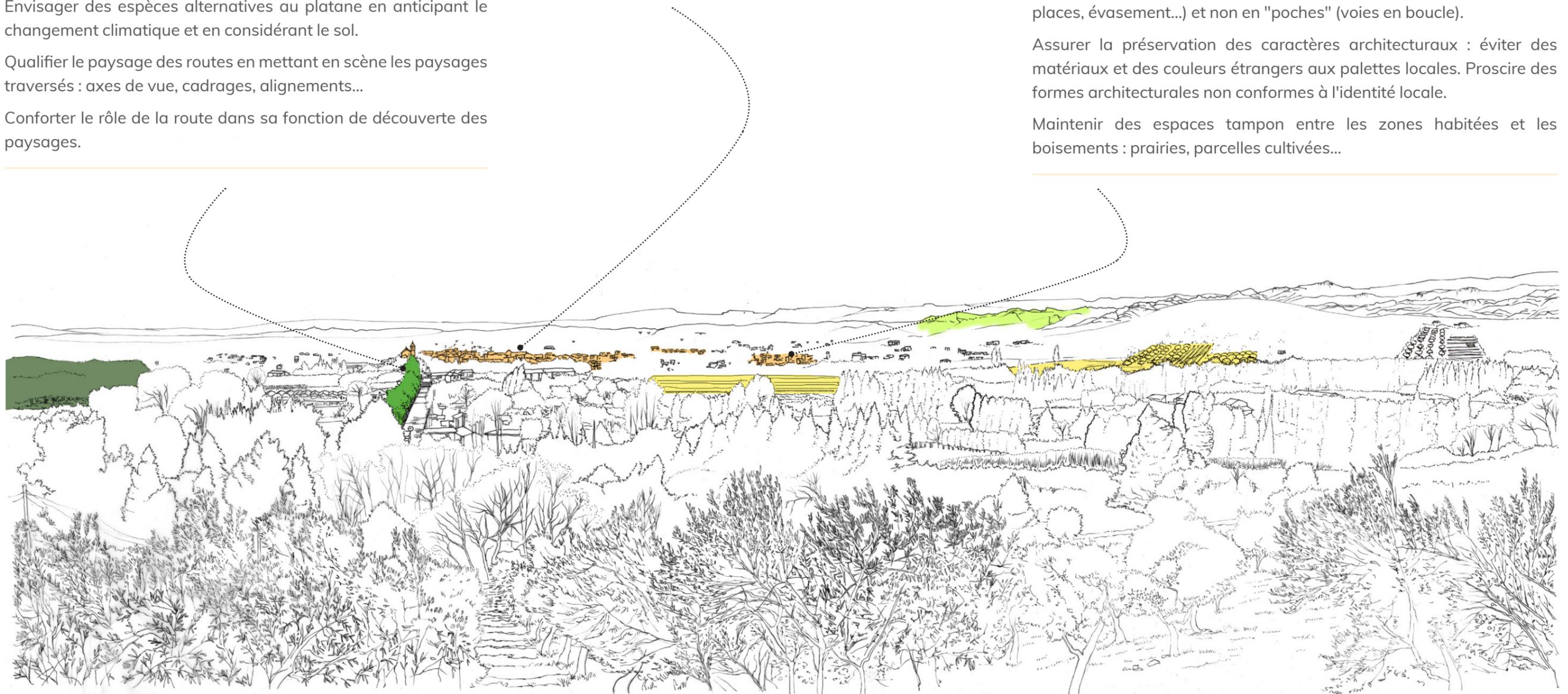
Avoir une gestion économe des sols et encourager des formes urbaines compactes.

Promouvoir une qualité architecturale conforme à l'identité locale pour éviter la répétition d'un modèle standardisé.

Assurer la continuité avec la trame urbaine existante et penser des espaces publics continus comme élément de structure urbaine (rues, places, évasement...) et non en "poches" (voies en boucle).

Assurer la préservation des caractères architecturaux : éviter des matériaux et des couleurs étrangers aux palettes locales. Proscrire des formes architecturales non conformes à l'identité locale.

Maintenir des espaces tampon entre les zones habitées et les boisements : prairies, parcelles cultivées...



Croquis : Signes Paysages

Préserver les massifs forestiers :

Veiller à des aménagements de lutte contre les incendies mieux intégrés au paysage en prenant attache auprès des initiatives déjà engagées par les institutions et collectivités : pistes DFCl, citernes...

Gérer les accès au site et renforcer les campagnes de sensibilisation. Privilégier l'accès aux espaces de loisirs par des moyens alternatifs à la voiture : modes doux, navettes... pour limiter les besoins en aires de stationnement notamment.

Encadrer et surveiller l'entretien des forêts privées.

Informers, communiquer pour faire connaître et respecter les milieux et habitats naturels. y compris au sujet des EEE* (herbe de la pampa par exemple) par l'information des gestionnaires et des riverains.

Informers et sensibiliser les usagers sur les préjudices liés à des pratiques inadaptées et les "bonnes conduites" à avoir, tout en évitant une signalétique démultipliée.

Préserver les milieux et renaturer les dégradations liées à la fréquentation et aux pratiques touristiques : piétinement, déchets, sentes sauvages...

Privilégier des mélanges d'espèces et de classes d'âge plutôt que des futaies monospécifiques. Préférer des principes de replantation aléatoires et proscrire les plantations en ligne.

Soutenir et valoriser le sylvo-pastoralisme pour le gain dans l'entretien des paysages et la gestion du risque incendie :

Aider les éleveurs en place et accompagner les nouveaux projets,

Maintenir des surfaces suffisantes aux parcours,

Faciliter la mise en place d'équipements/bergeries, nouvelles zones de parcours...

LES PISTES d'actions en 2021



Valoriser l'agriculture pour son rôle dans l'entretien des paysages et le maintien de la qualité paysagère :

Poursuivre la préservation des trames paysagères associées aux pratiques agricoles : haies, canaux...

Soutenir l'agriculture péri-urbaine pour son rôle dans la qualité des lisières urbaines et la composition de coupures urbaines.

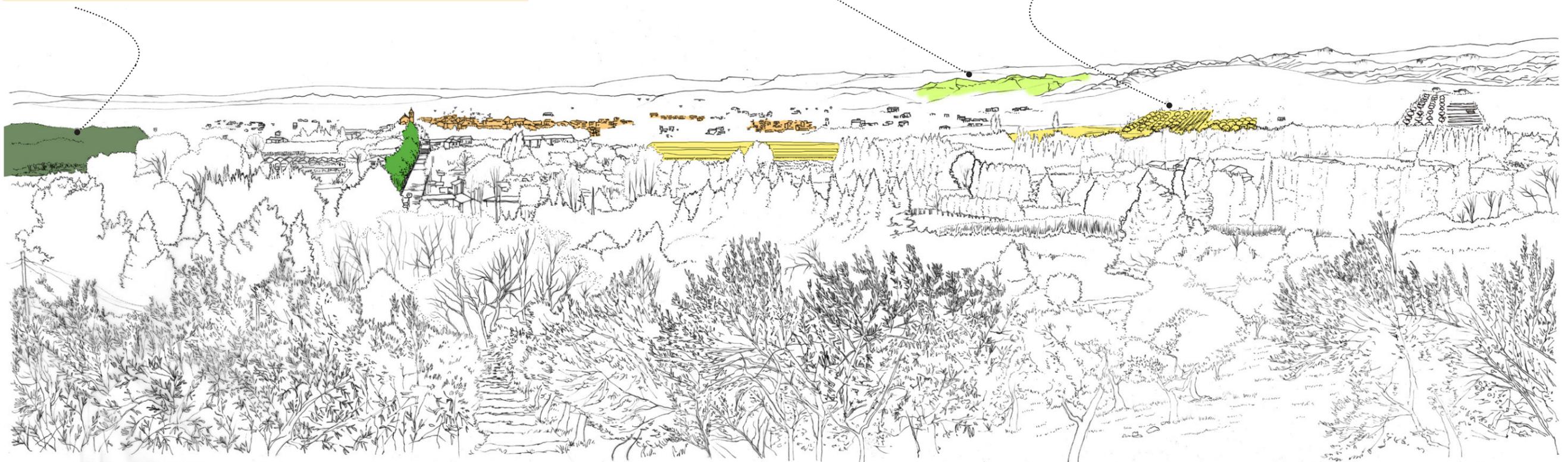
Soutenir l'agriculture de proximité pour la reconstitution des circuits courts.

Encourager la reconversion de friches en cultures.

Limiter la taille des serres et leur usage.

Accompagner les équipements nécessaires à l'activité agricole : hangars, serres... dans leurs formes, dimensions, matériaux...

Encourager la réhabilitation des bâtiments d'exploitation traditionnels et la préservation des petits éléments : puits, cabanons, canaux, murs en pierre...



Croquis : Signes Paysages

* espèce exotique envahissante